

Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 8 février 2024

**Commission de la recherche du conseil académique
du 7 mars 2024
Délibération 2024/03/CR-009**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 8 février 2024.

Toulouse, le 8 mars 2024

La Présidente,

Odile Rauzy




Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 7 mars 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 8 février 2024

Étaient présents :

Mmes Monica Alaez-Galan, Tamara Azaiez-Bontemps, Patricia Bordais, Kerstin Bystricky, Laure Coutin, Aka Doche, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Virginie Mahdi, Marie-Pia Marchant, Marie Maturano, Elisabeth Neuhauser, Marie Penary, Verena Poinot, Alexandra Robert, Élisabeth Soulié, Audrey Tourrette-Dialo, Cécile Vignolles.

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Richard Bon, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Lionel Dahan, Nicolas Issot, Olivier Lairez, Christophe Laurent, Manoël Manghi, Pierre Payoux, Pierre Petit, Romain Walcker.

Étaient représentés : Jérôme Roncalli par Verena Poinot, Denyse Toffoli par Monica Alaez-Galan, Dominique Pinon par Manoël Manghi, Simon Garrigou par Marie-Pia Marchant, Pierre-Benoit Joly par Matthieu Arlat, Anne-Laure Gatignon-Turnau par Valérie Bonnet.

Était excusée : Afi Oportune Kpotor

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche des 7 décembre 2023, 18 et 25 janvier 2024 (délibération)
- Point 2 :** Appel d'offres manifestations scientifiques 2024 : vote des lauréats (délibération)
- Point 3 :** Nomination d'un 2ème directeur-adjoint au Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère (Cesbio) (délibération)
- Point 4 :** Demande de financement pour une journée de présentation de l'Institut Universitaire de France (IUF) et de la campagne de recrutement 2024 (délibération)
- Point 5 :** Changement de directeur adjoint de l'école doctorale Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace (SDU2E) (délibération)
- Point 6 :** Appel d'offre Tremplin 2024 : point sur les dossiers déposés et les modalités d'évaluation (information)
- Point 7 :** Présentation du budget recherche 2024 (information)

Informations générales

□ **M. Arlat** souhaite la bienvenue aux membres de la commission de la recherche pour cette troisième séance de l'année. Il présente les points à l'ordre du jour et remercie les services de la direction de la recherche et valorisation (DReV) pour le travail effectué en ce début de mandat où les séances sont rapprochées.

Il précise que des documents sont déposés dans l'espace documentaire de la commission de la recherche 8 jours avant la commission de la recherche et jusqu'à la veille de la séance. Afin d'accéder à cet espace on utilise l'adresse institutionnelle de l'université : prenom.nom@univ-tlse3.fr et en cas de problème de connexion, il faut prendre contact à l'adresse com-rech.sec@univ-tlse3.fr.

□ **M. Arlat** informe les conseillers que Nicolas Destainville, vice-président délégué à la stratégie et qualité de la recherche, ainsi que Noélie Davezac, vice-présidente déléguée pour les sciences et société, sont invités aux commissions de la recherche. Olivier Lairez, vice-président délégué pour l'innovation et le partenariat, siège à la commission de la recherche en qualité d'élu. Il ajoute que sont également accueillis les animateurs des 5 directoires de l'université Toulouse III-Paul Sabatier. Anne-Laure Gatignon-Turnau pour ACTIHS, Kerstin Bystricky pour BABS, Olivier Eichwald pour MST2I, Christophe Laurent pour SdM et Mehrez Zribi pour UPEE. Les responsables des directoires sont très sollicités par l'établissement et accomplissent un travail considérable et indispensable au dispositif de la recherche. Ils sont également très actifs sur le site toulousain. Ils représentent notamment leur périmètre de recherche à l'Université de Toulouse (UT) au sein des pôles de recherche de l'UT.

□ **M. Arlat** poursuit avec le changement du directeur et des directeurs adjoints au Lereps. Ce laboratoire s'intéresse à l'étude et la recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux. Il est intégré dans l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (IEP Toulouse). Le Lereps est une unité de recherche universitaire (URU) dont l'IEP Toulouse est la tutelle principale. Un professeur et un ATER employés par l'UT3 y sont rattachés. Les décisions suivantes sont donc transmises pour information à notre établissement : François Seck Fall professeur à l'UT2J est nommé directeur du Lereps. Nicola Gallai professeur à l'ENSFEA (Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole) et Stephano Ugolini Maître de conférences à l'IEPT sont nommés directeurs adjoints.

□ **M. Arlat** remercie Verena Poinot pour son travail qui a été très apprécié au niveau national sur l'avancée du projet d'expérimentation de simplification administrative de la recherche. L'objectif est de simplifier la vie des chercheuses et des chercheurs en structurant et organisant mieux le monde de la recherche. Il fait suite au rapport Gillet et concerne 17 établissements pilotes dont l'UT3 et ses partenaires le CNRS, l'INRAe, l'Inserm et l'IRD. Verena Poinot a piloté le projet organisé autour de comités. La phase 1 est à présent terminée : un premier bilan a été transmis au ministère et à France Universités. Un COPIL s'est tenu le 6 février pour acter que Nicolas Destainville reprend le pilotage ; Verena Poinot conserve la coordination et la collecte des travaux des différents comités de projet qu'elle fera remonter au copil. Elle continue à piloter deux des comités projet. Nicolas Destainville présentera lors d'une prochaine séance l'avancée des réflexions du COPIL.

Point 1 – Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche du 7 décembre 2023, 18 et 25 janvier 2024

M. Arlat soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 7 décembre 2023. Il précise que ce compte rendu a été relu par les membres de la commission de la recherche du mandat précédent qui ont fait leurs éventuelles remarques et l'ont validé. Il a été déposé dans l'espace documentaire de la commission de la recherche afin que les nouveaux conseillers puissent en prendre connaissance.

V. Poinot remarque que les nouveaux conseillers ne peuvent pas approuver le compte rendu d'une séance à laquelle ils n'ont pas assisté même si la réglementation s'applique dans ce cas. Elle ajoute qu'elle ne participera pas à ce vote.

P. Payoux fait remarquer que soit on s'abstient, soit-on ne prend pas part au vote.

C. Laurent ajoute qu'il ne souhaite pas se prononcer sur ce compte rendu n'étant pas à l'époque membre de la commission de la recherche. Il ne votera pas contre, ni pour et il ne s'abstiendra pas. Il ne participera donc pas à ce vote.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 7 décembre 2023 par 13 voix « pour » ; 12 « ne prend pas part au vote » et 11 « abstentions ».

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 18 janvier 2024 par 35 voix « pour » et 2 « abstentions ».

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 25 janvier 2024 à l'unanimité par 37 voix « pour ».

Point 2 – Appel d'offre manifestations scientifiques 2024 :

M. Arlat remercie les évaluateurs : Virginie Griseri, Christophe Laurent, Olivier Lairez, Nicolas Issot et Alexandra Robert pour leur analyse des dossiers reçus et les avis qu'ils ont rendus.

Il rappelle que lors de la commission de la recherche du 14 novembre 2023, une enveloppe de 19 000 € a été fléchée sur cet appel d'offres permettant un soutien de 1 000 € à 2 000 € par manifestation scientifique et, à titre exceptionnel, de 5 000 € pour une manifestation scientifique internationale de grande envergure.

Il liste les critères retenus pour la lettre de cadrage :

- Inscription dans la stratégie recherche
- Les journées GDR ne sont pas éligibles à cet AO (préconisation faite par les membres de la CR depuis 2023)
- Rayonnement international (toutefois des manifestations nationales de grande ampleur pourront être étudiées)
- Gratuité pour les étudiants de Master
- Tarifs préférentiels ou bourses pour les doctorants
- Plus de 100 participants
- 2 jours plein minimum
- Manifestation ayant lieu en 2024
- Mention obligatoire du logo de l'UT3-Paul Sabatier sur tous les supports de communication
- Implication d'un personnel UT3 -Paul Sabatier dans l'équipe d'organisation
- Promotion des femmes en sciences (préciser les leviers mis en œuvre)
- Transmission d'un dossier budget complet (dépenses-recettes)
- Prise en compte des organisations dématérialisées (identifié dans le cadre de la labellisation DRS de l'UT3) et hybrides.

Il présente le tableau récapitulatif des demandes pour l'appel d'offre manifestations scientifiques 2024

Il annonce que 16 demandes ont été transmises pour un total de 44 400 €. L'enveloppe est de 19 000 €. Il ajoute qu'à l'avenir une étude sur 4 ans sera faite pour connaître les indicateurs de cet appel d'offre afin de présenter par la suite un bilan sur cet appel d'offre. Par ailleurs si on compare cet appel d'offre avec la journée de présentation de l'IUF on remarque qu'il est sous-évalué.

S. Cohen signale que les composantes de l'université proposent également des appels d'offre pour des manifestations scientifiques. L'articulation entre le travail des composantes et l'administration centrale est difficile à mettre en place. Il l'a constaté lorsqu'il était directeur de la FSI. Si une articulation entre les administrations est trop compliquée à mettre en place, il serait a minima utile d'avoir un récapitulatif de tous les guichets avec tous les critères concernant les manifestations scientifiques. Cette réflexion pourrait s'ajouter au bilan sur l'appel d'offre manifestations scientifiques.

M. Arlat approuve cette proposition et pense qu'il est envisageable d'ouvrir cette réflexion aux facultés de l'université Paul Sabatier pour travailler ensemble.

L. Dahan : est-ce qu'une manifestation scientifique avec une récurrence annuelle pourrait être éligible à cet appel d'offre ?

C. Laurent précise que l'éligibilité pour candidater chaque année est possible mais pas un financement récurrent.

M.-P. Marchant demande sur quel budget sont prélevés les 19 000 € de cet appel d'offre.

S. Lacombe directrice de la Direction de la recherche et de la valorisation (DReV) indique que ce montant provient de l'enveloppe récurrente du budget de la recherche. Chaque année la commission de la recherche vote un montant pour cet appel d'offre dans cette enveloppe.

L. Jouve pense que l'enveloppe pourrait être révisée, elle estime que 1 000 € pour une manifestation de 100 personnes ne sont pas suffisants.

S. Lacombe précise qu'il s'agit d'un cofinancement.

L. Jouve craint un effet de découragement à monter un dossier au vu du financement obtenu.

M. Arlat acquiesce, cependant il faut avant de réviser cette enveloppe comprendre l'historique de cet appel d'offre et son objectif. Lorsque ce bilan sera terminé il sera présenté en commission de la recherche.

M.-P. Marchant souhaite savoir s'il est possible d'orienter cet appel d'offre vers des associations scientifiques de notre établissement.

M. Arlat rappelle que cet appel d'offre concerne la recherche et les laboratoires liés aux thématiques de recherche de l'UT3.

L. Coutin informe que des stages « Math C pour L » sont proposés aux étudiantes de licence en mathématique. Le public visé est uniquement féminin. Elle demande si ces stages sont éligibles à l'appel d'offre manifestations scientifiques.

M. Arlat confirme qu'un stage n'est pas éligible. Il commence la lecture du tableau.

Seules les remarques entraînant une discussion seront relatées ci-dessous.

V. Douin demande si le pourcentage du budget joue un rôle dans la décision finale. On peut considérer que si le pourcentage est élevé l'enjeu sera plus important.

M. Arlat considère que le rayonnement de notre établissement est en jeu. L'UT3 associée à un événement d'ampleur internationale bénéficiera d'une meilleure visibilité. C'est l'image de l'université qui est défendue à travers ces financements. Cependant, la décision revient aux experts qui examinent les dossiers.

C. Laurent acquiesce, tous les projets d'une grande ampleur ont des pourcentages de l'ordre de 2%. Si la contribution de l'UT3 n'est pas élevée, il est important que notre université y soit associée.

M. Manghi propose que chaque examinateur présente son évaluation avant de discuter le montant accordé.

M. Arlat ne le souhaite pas. Il ne veut pas que l'on puisse associer un nom lorsque des financements sont en jeu. Il estime que cela risque de mettre l'évaluateur en porte à faux. En revanche l'évaluateur peut prendre la parole pour défendre un dossier quand il le souhaite.

M.- P. Marchant demande si la parité existe entre les évaluateurs. Elle ajoute que si les évaluateurs sont tous des hommes pour juger le critère « Promotion des femmes en sciences » elle trouve cela gênant à titre personnel.

M. Arlat précise que les évaluateurs sont 3 hommes pour 2 femmes. La parité fera l'objet d'une attention particulière pour la constitution des prochains comités d'évaluation.

L. Dahan salue la remarque mais précise que les hommes sont également très impliqués dans l'égalité femme/homme.

P. Petit observe que le tableau déposé dans l'espace documentaire de la commission de la recherche n'est pas le même que celui présenté en séance. Il ajoute que les examinateurs sont mentionnés dans le tableau déposé dans l'espace documentaire.

M. Arlat déclare que cela sera amélioré pour les prochaines séances. Les pratiques changent en fonction du vice-président recherche, il préfère l'anonymat.

A. Robert pense qu'il manque des curseurs dans l'évaluation des projets à examiner. Cela complique le travail d'évaluation car l'examineur ne sait pas où se situe sa note par rapport aux autres.

O. Lairez souhaite qu'une rencontre soit organisée pour les prochaines fois afin de débriefer entre examinateurs et modifier l'évaluation au vu des autres dossiers.

M. Arlat est tout à fait d'accord pour pondérer par spécialité et par examinateur. Cette rencontre pourra être envisagée en visioconférence. Il soulève le problème de la date limite de retour qui n'est pas toujours respectée.

N. Tissot propose de consulter les dossiers de l'an passé.

M. Arlat pense que c'est une bonne idée mais que le calendrier ne le permettait pas. Il ajoute que le calendrier de l'AO est à revoir, il remercie les conseillers pour leurs suggestions et les prendra en compte.

Il poursuit la lecture du tableau avec le dossier *IEPC* et souligne l'effort à faire sur la place des femmes en sciences. Ce dossier a obtenu 2000 € sur les 5000 € demandés afin d'avantager d'autres événements internationaux.

S. Lacombe précise qu'au vu des sommes demandées la décision suivante a été prise : au lieu de financer un seul gros colloque international en financer 3 et augmenter l'enveloppe à 8 000 € pour les 3.

M. Arlat précise pour le projet *ISHR-ES 2024* qu'il s'agit d'une réunion au niveau européen. Il a été décidé que le niveau européen était un niveau intermédiaire entre national et international (considérant international dans le sens intercontinental) par conséquent 2000 € ont été alloués sur les 5000 € demandés.

V. Poinot se déclare étonnée par cette décision qui est en contradiction avec la mission de l'université. Une des sept missions de l'université est la construction de l'Europe. L'UT3 sponsorise un événement avec un financement de l'état dans un cadrage contraire aux missions de l'établissement ?

M. Arlat répond qu'il ne s'agit là que d'une proposition pour faire la différence entre les congrès internationaux qui vont toucher une grande partie du globe terrestre et les congrès européens. Ce critère a été pris en compte dans l'objectif de financer le plus de projets possibles. La discussion reste ouverte et un travail considérable doit être fait pour repenser cet appel d'offre.

En réponse à Christophe Laurent il précise que la dimension bilatérale n'est pas importante pour le projet *Franco-Indian workshop on infectious diseases and antimicrobial resistance*. En revanche cet événement réunit un très grand nombre de participants, tous les microbiologistes de Toulouse sont invités. Il propose de revoir l'enveloppe pour ce projet à l'aune de ce qui ne sera pas financé.

P. Payoux demande ce qu'il advient des projets qui n'obtiennent pas les financements autres que ceux de l'UT3. Par ailleurs il remarque que ce projet est intercontinental.

M. Arlat estime que ce projet est seulement bilatéral. Il poursuit la lecture du tableau et attire l'attention sur le projet *53^{ème} colloque annuel de la société française pour l'étude du comportement animal*

L'action prévue pour la promotion des femmes en sciences a été très mal notée ainsi que l'impact scientifique.

Il ouvre la discussion pour un rééquilibrage des montants alloués par les examinateurs.

S. Lacombe précise que l'enveloppe pour cet appel d'offre est de 19 000 € avec une marge de manœuvre. La marge de manœuvre peut être destinée à renforcer les projets existants ou d'autres appels à projets. Par conséquent l'enveloppe de l'AO manifestations scientifiques peut être augmentée.

L. Dahan revient sur le 53^{ème} colloque annuel de la société française pour l'étude du comportement animal il a compris que la note sur la promotion des femmes en sciences est basse. Or l'organisatrice est une femme Aurore Avarguès-Weber, elle est correspondante égalité du laboratoire, honorée par un prix l'Oréal. Il constate en parcourant le programme que pour les conférences plénières on compte 3 femmes pour 2 hommes. Il estime que la note de 3 pour la promotion des femmes en sciences est sévère.

M. Arlat reconnaît qu'il faut se laisser une marge d'erreur pour cette année puisque les critères ne sont pas clairs. L'enveloppe peut être renforcée par conséquent on peut décider de financer les 3 derniers projets. Il estime qu'il faut définir pour les prochains appels d'offre des objectifs et des critères d'évaluation très clairs avec des notes et des analyses statistiques beaucoup plus fortes. Il faut également redéfinir le montant de l'enveloppe et harmoniser l'examen des dossiers entre experts.

V. Douin demande si on peut réduire le montant pour le 1^{er} projet IEEE-DEIS International conference on dielectrics et décider d'allouer 2 000 € à tous les projets internationaux au profit des projets de moindre envergure.

M. Arlat considère que l'esprit de cet appel d'offre est de privilégier l'aspect international. Il reconnaît que le 1^{er} projet joue le jeu en demandant un montant inférieur à 5 000 €. Si les conseillers le souhaitent il peut être décidé de niveler à l'aspect européen. Dans ce cas et en suivant la proposition de Victorine Douin les 3 projets internationaux qui avaient obtenus 3 000 € passent à 2 000 € et la différence est versée sur les 4 derniers projets qui n'ont pas été financés (1/4 chacun). Ils demandent aux conseillers s'ils acceptent cette proposition.

C. Laurent accepte cette proposition dans l'urgence. Il note néanmoins qu'il faut considérer les différences entre les événements qui ont une très grande ampleur et ceux qui n'en ont pas. L'impact pour l'université est important.

M. Arlat réaffirme que le critère international sera mieux pris en compte à l'avenir. Cette année seront financés 16 congrès nationaux et internationaux. C'est peu pour une université comme la nôtre. Un travail d'harmonisation reste à faire avec les facultés. Les projets présentés ici peuvent aussi avoir été déposés à la FSI ou dans d'autres facultés d'UT3, s'ils ont obtenu des financements il sera important de le savoir à l'avenir.

P. Petit s'interroge : est-ce que les organisateurs des colloques internationaux qui obtiennent 2 000 € demanderont des financements complémentaires à l'université

M. Arlat reconnaît que les sommes versées sont minimales pour les congrès internationaux. Pour contribuer de manière forte et prégnante il faut revoir l'enveloppe. La dimension internationale doit rester un critère fort quitte à faire deux appels d'offre différents. Les colloques internationaux ont des visées très différentes des colloques nationaux.

P. Petit pense que les organisateurs vont se décourager de monter un dossier pour des sommes minimales.

M. Arlat le rassure, les dossiers sont déjà prêts et il reste aux organisateurs à s'inscrire sur les guichets.

V. Griseri revient sur la forte diminution pour les très grands congrès internationaux, cela risque de les inciter à demander 5 000 € à l'avenir. Proportionnellement les petits congrès reçoivent une forte contribution.

M.- P. Marchant suggère de demander des devis très précis aux organisateurs.

M. Arlat: assure que les organisateurs présentent des budgets très clairs. Il est trop compliqué de leur demander de flécher spécifiquement les sommes pour des évènements de plus de 400 personnes.

C. Vignolles demande ce qu'il advient des colloques qui n'obtiennent pas de cofinancement.

M. Arlat précise qu'UT3 conditionne son financement au fait que l'évènement a bien eu lieu.

Il clôt la discussion et propose au vote des conseillers la liste des lauréats ci-dessous :

Intitulé de la manifestation	Labo	Directoire	Montant attribué par la CR
IEEE-DEIS International conférence on dielectrics	LAPLACE	MST2I	2000
IEPC	LAPLACE	MST2I	2000
MBP 2024 2nd International conference on metal-binding peptides : methodologies and applications	LCC	SDM	2000
International society for heart research-European section (ISHR-ES 2024) 38e réunion de la section européenne de l'ISHR	I2MC	BABS	2000
27TH esaform 2024 (Conference of the scientific association materials forming)	ICA	MST2I	2000
Call for mini-symposia JOBIM 2024 Symposium title: Digital Twins for Human Health – the role of Bioinformatics and Computational Biology	MCD/CBI	BABS	1000
Mechanisms of Citrullination Regulation in Health and Disease	IPBS	BABS	2000
Franco-Indian workshop on Infectious diseases and antimicrobial resistance	IPBS	BABS	2000
JEPTALN2024	IRIT	MST2I	1000
GECOM-CONCOORD 2024	LCC	SDM	500
SFNano annual meeting congrès annuel de la société française de nanomédecine	IPBS	BABS	1000
Dixièmes journées thématiques du Réseau National Biofilm s	LAPLACE	MST2I	500
Drosophila France 2024	MCD/CBI	BABS	500
A journey through interfaces, turbulence and moving bodies in fluids	IMFT	MST2I	500
14e forum de technologie des hautes pressions. Nouvelles frontières en hautes pressions : de l'instrumentation à l'analyse des données.	IRAP	UPEE	500
53e colloque annuel de la société française pour l'étude du comportement animal	CRCA	BABS	500
Total dotation CR			20 000

Les conseillers approuvent le tableau révisé ci-dessus par 35 voix « pour » et 2 abstentions.

Point 3 – Nomination d'un deuxième directeur adjoint au Cesbio

M. Arlat annonce que Mehrez Zribi, ancien directeur du Cesbio, a été nommé directeur de l'OMP. Valérie Demarez actuelle directrice adjointe assure l'intérim pour la direction de l'UMR à partir du 1^{er} janvier 2024. Le conseil du laboratoire propose qu'Eric Ceschia seconde Lionel Jarlan en qualité de directeurs adjoints afin d'assister Valérie Demarez.

Cet intérim aura une durée maximale d'un an avant l'ouverture d'un appel à candidature pour assurer la direction du laboratoire.

Le vote pour ce point portera sur la nomination d'Eric Ceschia en qualité de deuxième directeur adjoint du Cesbio.

C. Laurent tient à souligner qu'un intérim d'un an contraint l'équipe suivante à se mettre en place pour un an juste avant la fin du contrat quinquennal. Cette année comptera pour un mandat alors qu'il sera extrêmement court. Or l'extension du mandat quinquennal actuel pour les mandats de direction d'unités a occasionné des problèmes liés à l'interprétation des textes juridiques. Il s'interroge sur la pertinence de la durée de cet intérim.

M. Zribi reconnaît que Christophe Laurent a raison, cependant la règle administrative s'applique ici : on ne peut excéder 1 an d'intérim. On peut imaginer que la même équipe va se présenter pour finir le contrat quinquennal cependant réglementairement ils ne peuvent pas rester en intérim pendant 3 ans.

M. Arlat tient à préciser que l'ouverture d'un appel à candidature pour recruter une nouvelle direction peut durer très longtemps. On peut envisager que la même équipe va se succéder. Il soumet à l'avis des conseillers la nomination de Monsieur Eric Ceschia.

Les conseillers approuvent la nomination de Monsieur Eric Ceschia en qualité de 2^{ème} directeur adjoint au Cesbio par 35 voix « pour » et 2 abstentions.

Point 4– Demande de financement pour une journée de présentation de l'IUF et de la campagne de recrutement 2024

M. Arlat laisse la parole à Guillaume Cabanac enseignant chercheur en informatique (IRIT) et Jean-Marc Devaud enseignant chercheur en neurosciences (CRCA).

La présentation est accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/240208-drev-diap-presentation-iuf-2024_1709285395967-pptx

G. Cabanac et Jean-Marc Devaud sont membres récemment élus au bureau de l'Institut Universitaire de France (IUF). Ils souhaitent organiser une journée de présentation de l'IUF.

L'IUF créé en 1991 permet aux lauréats d'obtenir une chaire pour développer leurs projets de recherche d'innovation ou de médiation scientifique. Une décharge d'enseignement leur est accordée, compensée financièrement par le versement de crédits à l'université. Le lauréat bénéficie d'une prime d'encadrement et de recherche (PEDR).

L'UT3 présente très peu de candidats, ce qui est lié à une méconnaissance, une autocensure et un manque d'anticipation dans la préparation du dossier de candidature. Leur proposition est de mettre en place un réseau des 61 membres IUF UT3 (honoraires et actifs) pour accompagner les collègues qui souhaitent déposer un dossier cette année.

J.-M. Devaud prend la parole : l'organisation d'un évènement permettant une meilleure visibilité à la communauté des chercheurs est lancée dès novembre 2023 et reçoit le soutien de l'équipe présidentielle. La matinée du 29 mars 2024 est retenue dans l'amphi Marthe Condat sous la forme de deux heures d'échanges avec les membres IUF UT3 (10h - 12h)

Un moment convivial autour d'un buffet dans le hall du bâtiment central sera proposé aux participants. Après discussion avec le pôle évènements et communication Valentin Euvrard leur annonce que la prise en charge des frais de traiteur ne relève pas du pôle évènements et communication.

M. Arlat rappelle que Valentin Euvrard chargé de la communication scientifique est invité permanent de la commission de la recherche. Il fera le lien entre les décisions prises en séance et la communication scientifique.

J.-M. Devaud poursuit avec l'estimation des frais de traiteur et présente un devis de 2 501 € aux membres de la commission de la recherche.

M. Arlat les remercie pour leur présentation et demande si cette journée sera ouverte seulement à UT3 ou bien à toute l'Université de Toulouse. Il souhaite connaître leur point de vue sur ce potentiel élargissement.

J.-M. Devaud s'adaptera au souhait de l'établissement. On compte 61 lauréats et lauréates sur UT3 ce qui représente la moitié des lauréats et lauréates pour le site toulousain. Il trouve légitime qu'UT3 organise cet évènement et souhaite qu'il soit élargi aux autres établissements dans une logique de site. La présence du nouvel administrateur de l'IUF sera un atout supplémentaire pour en discuter et permettre de croiser les disciplines ce qui est un des objectifs de l'IUF.

S. Cohen remercie les intervenants pour leur initiative intéressante. Il souhaite savoir s'ils envisagent que cette manifestation devienne récurrente si leur demande est acceptée en commission de la recherche. Dans cette hypothèse peut on envisager un dispositif institutionnel pour le financer et définir la récurrence.

J.-M. Devaud se déclare motivé pour organiser cet évènement chaque année.

M. Arlat revient sur le cadrage institutionnel. Il souhaite que cet évènement s'inscrive dans la durée dans un esprit d'ouverture afin d'éviter l'effet d'entre soi. Ce réseau IUF permettrait d'apporter une aide aux candidats juniors et seniors dans les laboratoires.

J.-M. Devaud ajoute que la parité homme femme est à améliorer chez les seniors. Il faut sensibiliser les femmes seniors à postuler.

V. Bonnet représente le directoire ACTIHS en remplacement d'Anne-Laure Gatignon-Turnau excusée.

Elle demande quel est le positionnement des SHS dans les campagnes IUF, elle constate une forte prédominance des sciences dures et voudrait savoir quel sera le relais pour les candidatures en SHS.

J.-M. Devaud précise que les directoires sont supposés relayer l'information. Il reconnaît que les lauréats en SHS sont minoritaires à UT3 en raison du périmètre des domaines scientifiques. L'ouverture à UT2J et à UT1 permettrait d'ouvrir le dialogue avec des collègues en SHS.

G. Cabanac rappelle que Corinne Bonnet lauréate IUF à UT2J avant 2019 coordonnait les colloques et a transmis sa liste de diffusion pour faire un relais en SHS.

V. Bonnet souligne qu'une aide à la traduction a été mise en place à UT2J pour traduire en anglais les dossiers de candidatures en SHS. Elle demande quelles sont leurs perspectives en la matière.

G. Cabanac signale que les dossiers de candidatures doivent être rédigés en français et en anglais pour un jury international. Cette question peut être traitée au niveau des laboratoires.

K. Bystricky animatrice du directoire BABS revient sur l'initiative de Corinne Bonnet. Elle faisait partie d'un cycle de conférences incluant l'école doctorale BSB. Ce module englobait les différentes écoles doctorales des universités toulousaines et permettait aux doctorants en sciences dures d'échanger avec leurs collègues en SHS. Lors de la matinée IUF il serait judicieux d'en parler, cette initiative était très intéressante.

M.- P. Marchant souhaite savoir si le vote pour la demande de financement va porter sur le montant indiqué dans le devis ou bien s'il va être revu en fonction du nombre de participants.

M. Arlat annonce que le vote porte sur le devis présenté. Un second vote va être soumis sur l'ouverture ou pas à l'Université de Toulouse. Dans un second temps et en fonction du nombre d'inscrits il sera proposé au vote un réajustement financier à la commission de la recherche.

C. Vignolles souhaite des précisions sur la prise en charge dans un cadre institutionnel de cet événement.

M. Arlat pense qu'il faut attendre la fin de cette première matinée du 29 mars 2024.

L. Dahan remercie les organisateurs pour leur présentation et déclare vouloir participer à l'évènement. Il demande des précisions sur le périmètre de financement si on vote pour une ouverture, qui va financer l'UT3 ou bien l'UT ?

M. Arlat estime qu'il faut ouvrir cet événement le plus rapidement possible d'autant plus qu'UT3 est volontaire pour construire l'Université de Toulouse.

J.-M. Devaud rappelle que le nouvel administrateur de l'IUF sera présent le 29 mars 2024 et pourra discuter des propositions en direct. Il fera une présentation du dispositif IUF et apportera des informations plus précises. Il est important d'ouvrir d'emblée cet événement le plus largement possible.

M. Arlat soumet aux conseillers un vote en deux temps :

M. Arlat propose aux conseillers de se prononcer en faveur de l'ouverture de la journée IUF à toute l'Université de Toulouse à enveloppe constante. Les conseillers approuvent à l'unanimité par 37 voix « pour ».

Les conseillers approuvent la demande de financement d'une journée de présentation de l'IUF pour un montant de 2 501 euros par 37 voix « pour ».

Point 5– Changement de directeur adjoint de l'école doctorale SDU2E

M. Arlat annonce que le conseil de l'école doctorale Science de l'univers de l'environnement et de l'espace (SDU2E) a pressenti Micha Bystricky en qualité de directeur adjoint (il demande à Kerstin Bystricky de quitter la séance pour revenir après le vote). Micha Bystricky est maître de conférences à l'IRAP.

Les conseillers approuvent la nomination de Monsieur Micha Bystricky en qualité de directeur adjoint de l'école doctorale SDU2E à l'unanimité par 37 voix « pour ».

Point 6 – Appel d'offre Tremplin 2024 : point sur les dossiers déposés et les modalités d'évaluation

M. Arlat rappelle que les sommes de cet appel d'offre ont augmenté au cours du temps ainsi que le nombre de dossiers déposés (68 en 2021 pour 121 en 2024). Le nombre de lauréats sélectionnés (17) est resté constant avec un mode de sélection où l'ensemble des membres de la commission de la recherche évalue chaque projet quelle que soit leur expertise, ce qui introduit des biais dans la sélection finale des lauréats, et doit être discuté.

La présentation du point sur les dossiers déposés et les modalités d'évaluation est accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/240208-dsl-diap-cr-ao-tremplin-2024_1709285548030-pptx

Il attire l'attention des conseillers sur les critères d'évaluation de cet appel d'offre qui ne pourront pas être changés en 2024 puisqu'ils ont été publiés avec la lettre de cadrage :

- Le caractère nouveau ou original
- La qualité de présentation

Ce sont les deux seules indications qui vont permettre aux examinateurs de faire l'évaluation des dossiers.

Précédemment tous les membres de la commission de la recherche donnaient leur avis sur tous les projets déposés en répondant à un questionnaire sur LimeSurvey. L'examineur pouvait se déclarer incompétent pour répondre. Cette méthode induit des biais puisque tous les domaines d'expertise ne sont pas représentés. Le dossier est simple à évaluer, il contient une seule page.

Par ailleurs le calendrier reste à revoir, le délai pour dépenser est très court.

Le point positif de cet appel d'offre est une très bonne répartition par genre du porteur du projet (F : 56 H : 65)

Il reste à se poser des questions sur le taux de succès, le calendrier et l'évaluation.

Les modalités d'évaluation pour l'appel d'offre Tremplin 2024 ont été discutées en cellule opérationnelle et sont proposées aux conseillers comme suit :

Les projets seront évalués par 3 personnes :

- 2 experts scientifiques nommés par le directoire. Au passage il remercie les directoires pour leur disponibilité alors qu'ils sont déjà investis dans un appel d'offre émergence pour TIRIS. Entre 8 et 16 experts sont choisis par les directoires en fonction du nombre de dossiers que le directoire devra examiner. Ces experts constitueront un vivier pour l'avenir.
Il ajoute qu'un groupe de travail va être créé pour réfléchir sur les appels à projet de la commission de la recherche et de l'UT3. Les experts scientifiques ont déjà répondu pour ACTIHS, BABS et SdM.
- 1 membre élu de la commission de la recherche du même directoire que le porteur du projet.

Le directoire BABS qui a reçu le plus grand nombre de dossiers devra évaluer au maximum 8 dossiers. Une réunion en visioconférence sera organisée avec tous les experts pour définir les critères.

S. Cohen revient sur l'information transmise la plus importante : 17 lauréats pour 121 dossiers. Il n'est pas possible de poser de nombreux critères pour 17 dossiers pour au final sélectionner les dossiers au

hasard. Mettre en place de nombreux critères pour 120 dossiers et faire travailler pendant des heures des groupes de personnes pour in fine de pas pouvoir départager les dossiers lui semble une limite au travail.

M. Arlat pense que c'est la raison pour laquelle il faut créer un groupe de travail pour définir les objectifs. Le dossier est très simple à monter. Il ajoute que 15 000 € pour un jeune chercheur ou une femme qui fait de la recherche est une somme conséquente.

V. Douin demande si les 121 dossiers remplissent tous les critères.

M. Arlat : oui ils sont tous recevables. Le groupe de travail devra réfléchir à :

- modifier l'évaluation
- revoir le calendrier
- l'évaluation

Les volontaires pour participer à ce groupe de travail peuvent envoyer un mail à Matthieu Arlat ou bien au secrétariat.

M.-P. Marchant demande si on peut expliquer les modalités d'évaluation simplement pour quelqu'un qui ne l'a jamais fait. Elle souhaite savoir ce que cela change si on évalue différemment.

M. Arlat explique qu'avec 2 critères d'évaluation et des notes qui vont de 1 à 5 on obtient très peu de variations possibles entre les membres. Avec un très grand nombre d'évaluateurs, certains spécialistes, d'autres non spécialistes et des notifications complètement différentes il faudrait faire des moyennes pour chaque évaluateur en fonction de sa spécialité ce qui représente un travail considérable.

M.-P. Marchant fait remarquer qu'il s'agit d'une rédaction non spécialiste et par conséquent ce n'est pas grave de ne pas être spécialiste pour pouvoir évaluer un dossier.

M. Arlat rappelle que l'appel d'offre met en avant l'émergence, si l'évaluateur n'est pas spécialiste du domaine scientifique il ne peut pas identifier l'émergence dans un dossier.

P. Payoux confirme qu'il est très compliqué d'évaluer l'originalité d'un projet si l'on n'est pas spécialiste. Il souhaite savoir si la gestion des conflits d'intérêt sera du ressort des directoires ou bien fera l'objet d'une réévaluation par la commission de la recherche. Il attire l'attention de Kerstin Bystricky car 62 % des projets Tremplin 2024 sont dans le directoire BABS.

K. Bystricky précise que lors d'une réunion du directoire BABS (composée de l'ensemble des directrices et directeurs en biologie, agronomie, biotechnologie, santé) des experts habitués à évaluer des dossiers avec des périmètres larges ont été contactés. Une dizaine de personnes sont identifiées qui ne connaissent pas encore la nature des projets. Ce sera à la cellule opérationnelle de faire un appariement entre l'expert et le projet afin d'éviter les conflits d'intérêt au niveau de la même unité. Par ailleurs, il est d'usage de signer un document de « non conflit d'intérêt » cela s'applique au nom de famille, à l'appartenance à la même unité mais potentiellement à d'autres facteurs. Elle souhaite que les conseillers se prononcent sur :

- l'évolution future de cet appel d'offre
- la gestion de cet appel d'offre pour 2024, et en particulier expliquer clairement en quoi consiste le critère « qualité de présentation ».

M. Arlat reconnaît que tout l'appel d'offre demande une refonte. Les projets, la liste des experts et la répartition avec les commentaires sur les conflits d'intérêt seront proposés aux membres, la date de retour pourra être retardée d'une semaine.

L. Dahan pense qu'il ne faut pas oublier que 120 dossiers témoignent d'un besoin crucial pour les demandeurs, 15 000 € pour de jeunes chercheurs c'est important. D'autre part il faut veiller à ne pas trop reporter le moment des résultats pour l'exécution budgétaire

V. Poinot souhaite que l'on précise en séance que le critère « qualité de présentation » concerne le sujet et sa problématique et en aucun cas un facteur esthétique.

M. Arlat acquiesce, ce sera précisé avec la transmission des dossiers à évaluer. Une visioconférence sera organisée avec tous les experts, chaque dossier sera revu par 3 personnes afin de pouvoir pondérer les notes. Il ajoute que la somme en jeu est importante et qu'il ne faut pas ralentir le processus de versement.

C. Vignolles comprend la difficulté pour trouver des experts ; elle demande s'il est envisageable de contacter des experts extérieurs si la spécialité n'est pas UT3

M. Arlat signale qu'il n'a pas encore vérifié si les experts étaient UT3 ou CNRS. Il précise qu'il faudra également veiller sur l'équilibre homme/femme. Il considère que le groupe de travail peut commencer ses travaux ; les personnes peuvent se manifester en lui écrivant.

L. Dahan tient à souligner que cela fait plusieurs fois que le sujet égalité femme/homme est évoqué, sujet pour lequel il est très impliqué. Il remarque que ce sujet apparaît dans de nombreux appels d'offre à UT3. Il souhaite que soit mentionné que ce critère de parité intervient à compétence égale. Ceci afin d'éviter les effets pervers.

M. Arlat confirme que la rédaction d'un appel à projet est une problématique en soi.

M. Arlat laisse la parole à Camille Briet responsable du pôle soutien et pilotage de la recherche à la DReV.

C. Briet présente une prévisualisation du questionnaire à compléter dans le logiciel d'enquête LimeSurvey qui comporte une page d'introduction : nom-prénom-acronyme du projet et la sélection des 2 notes en précisant l'avis.

Il reste à discuter de la communication des avis aux personnes qui ont déposé un projet.

M. Arlat affirme qu'il est indispensable de faire un retour au porteur du projet

C. Laurent ajoute que les mauvaises notes doivent être motivées.

M. Arlat entend cette remarque.

R. Walcker revient sur les conflits d'intérêt qui ne sont pas pris en compte dans le questionnaire présenté en séance.

M. Arlat précise que pour 2024 la question des conflits d'intérêt aura été traitée en amont. L'évaluateur se sera manifesté pour signaler un conflit d'intérêt. Il ajoute que pour les très grandes unités on peut considérer que le fait d'appartenir à la même unité ne représente pas un conflit d'intérêt en revanche il ne faut pas faire partie de la même équipe.

V. Douin souhaite savoir si on a du recul sur les porteurs de projets et s'ils ont déjà été lauréats.

M. Arlat note que les informations sur les précédents lauréats de l'appel d'offre Tremplin sont connues. Cependant il faudrait compléter cette information dans le questionnaire et ajouter une question sur les co-financements.

Il clôt la discussion sur tout le processus mis en place pour l'appel d'offre Tremplin qui est intéressant mais à améliorer avec le groupe de travail et l'ensemble des propositions discutées en séance.

Point 7 – Présentation du budget recherche 2024

Camille Briet précise que le point 7 est un point d'information.

Les conseillers ont pu constater à travers les points précédents que des sommes sont allouées par la commission de la recherche tout au long de l'année.

Elle souligne que la commission de la recherche vote la répartition de l'enveloppe récurrente de la recherche dans le budget annuel (il ne s'agit pas ici des opérations pluriannuelles pour les contrats de recherche). Cette première répartition (décisions budgétaires et enveloppes) a déjà été votée fin 2023 pour le budget 2024.

Elle ajoute que des réactualisations peuvent être effectuées toute l'année.

L'objectif de cette présentation vise à aider les conseillers à mieux comprendre ce qui a été voté dans ce budget pour les commissions de la recherche à venir.

La présentation est accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/240208-dsl-diap-cr-budget-recherche-2024_1709285817540-pptx

Le premier point porte sur les recettes.

Pour 2024 le budget initial en recettes est à 8 912 311 € avec deux principales sources de financement

- La subvention pour charge de service public (SCSP)
- Les prélèvements sur contrats qui sont les ressources propres qui proviennent des contrats de recherche. Ce sont les frais que l'UT3 prélève directement sur les contrats de recherche. C'est également le préciput ANR qui nous est versé en tant qu'hébergeur et les parts hébergeurs des autres tutelles. Quand les autres tutelles gèrent un contrat qui est hébergé par l'UT3 elles reversent à l'établissement cette part hébergeur.

Il existe également une troisième source de financement correspondant aux redevances sur les droits de propriété intellectuelle. Lorsqu'un brevet licencié permet au licencié de générer des revenus, l'établissement perçoit une partie de ces revenus qui parvient sur le budget de la recherche.

Il faut constater que le budget initial 2023 a été réajusté ; l'augmentation liée au budget ajusté 2023 est due aux financements associés à la loi de programmation de la recherche. Ce sont de nouveaux financements sur la SCSP depuis 2021. Ces financements sont notifiés en milieu d'année sous forme d'une enveloppe qui est versée sur le budget de la recherche. La notification de milieu d'année 2023 a été supérieure aux prévisions du budget initiale. Cette enveloppe plus importante a été reportée au budget 2024. Une des lignes de la SCSP a été réaffectée aux services centraux ce qui explique que le budget initial 2024 est un peu moins important que le budget réajusté 2023.

Concernant les prélèvements sur contrats : l'augmentation est liée au fait qu'on anticipe le passage à 16 % de la hausse des taux de prélèvements. On anticipe également que grâce à la LPR le préciput ANR augmente car les frais de gestion des ANR augmente. Notons aussi que l'UT3 gère de plus en plus de grands projets avec des financements volumineux qui génèrent beaucoup de frais de gestion.

C. Vignolles constate que le taux à 16 % concerne les frais de gestion des contrats et souhaite connaître le taux pour les frais de gestion des contrats ANR.

C. Briet indique que le taux des frais de gestion pour les contrats ANR est à 13.5 % dont 3% de part laboratoire. Elle poursuit avec :

Le deuxième point sur les dépenses. Il comporte deux diapositives.

La première diapositive expose les dépenses classiques, la seconde les dépenses plus ciblées stratégie recherche.

La première diapositive liste les dépenses liées aux :

- *Dotations aux structures de recherche* : UMR (unité mixte de recherche), UPR (unité propre de recherche), UAR (unité d'appui et de recherche), plateaux techniques, etc.
- *Documentation* : Financement de revues scientifiques et de bibliothèques **au sein des laboratoires**.
- *Formation doctorale* : Dotations aux écoles doctorales en gestion UT3 ainsi que la contribution de ces écoles doctorales à l'école des docteurs.
- *Hébergement* : Financement de l'hébergement du CRITT, et reversement de la part hébergeur des contrats gérés par UT3 mais non hébergés par UT3
- *Soutien administratif à la recherche* : sur le budget recherche sont financés des contractuels des services centraux notamment à la DReV et à la direction des finances, ce sont des CDD et des CDI.
- *Soutien à la valorisation de la recherche* : les dépenses associées à la propriété intellectuelle :
 - o Les primes aux inventeurs (dépôt d'invention et intéressement)

- Les versements aux co-propriétaires et aux laboratoires lorsqu'UT3 est mandataire unique (dans ce cas l'UT3 perçoit l'intégralité des revenus et le répartit ensuite)
- Le paiement des annuités sur les brevets qui sont gérés en propre.

Cette enveloppe est importante en raison des régularisations à effectuer pour certains versements.

La deuxième diapositive comporte une seule ligne pour le soutien à la stratégie recherche.

S. Cohen souhaite intervenir sur les dépenses récurrentes : il apprécie que les enveloppes soient conservées d'une année sur l'autre. Cependant, il remarque qu'en valeur l'enveloppe est conservée mais avec l'inflation cela représente pour les laboratoires une diminution du nombre et de la valeur des actions qui peuvent être entreprises.

C. Briet indique que grâce à la LPR les dotations ont pu être augmentées de 16 % au niveau des structures de recherche. Pour chaque structure de recherche on constate une évolution en raison des critères de calcul mais l'enveloppe globale est passée de 4 339 311,00 € à 5 000 000,00 €

V. Poinsot souhaite des éclaircissements sur la ligne de dépense : contributions à l'hébergement du CRITT.

C. Briet précise que le CRITT (centre régional de l'innovation et du transfert technologique) est situé à l'espace Clément Ader. Le bâtiment est géré par l'université de Toulouse qui nous facture le loyer pour l'hébergement du CRITT, ce financement est sur le budget de la recherche.

V. Poinsot s'interroge pourquoi UT3 finance 200 000 € pour l'hébergement du CRITT.

C. Briet répond que le CRITT est une structure UT3. UT3 finance son hébergement et perçoit les frais de gestion et les frais d'hébergement associés à ses contrats. Elle ne connaît pas l'historique de la prise en charge par le budget de la recherche.

C. Laurent pense qu'il faut revoir ces décisions historiques. L'espace Clément Ader est récent. Une UAR (Castaing) qui est aussi dans l'espace Clément Ader consomme la totalité de sa dotation (UT3, INSA, Toulouse INP et CNRS) en versement de loyer à l'université de Toulouse.

M. Arlat entend que la situation est à revoir et qu'il faudra s'interroger sur l'origine de ces financements

L. Coutin constate une augmentation notable de la contribution à l'hébergement du CRITT (55 000 € à 200 000 €).

C. Briet lui répond que cette augmentation est liée à l'augmentation du coût des fluides. Le loyer a triplé. Dans l'enveloppe des 200 000 € est inclus le versement de la part hébergeur ce qui n'était pas le cas en 2023.

S. Cohen rappelle qu'il a demandé au conseil d'administration à plusieurs reprises en 2023 un bilan des flux financiers entre l'UT3 et l'UT. Il considère qu'il faut penser le problème de ce qui est financé pour l'université de Toulouse par UT3 et ce que l'université de Toulouse finance pour UT3 dans sa globalité.

M. Arlat le remercie et fera remonter cette demande

C. Briet revient sur les dépenses liées à la stratégie recherche. Le montant correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses présentées dans la première diapositive. Elle attire l'attention des conseillers sur la décision de la précédente commission de la recherche de voter des enveloppes pour certaines actions comme le lancement des appels d'offre et la poursuite des actions déjà engagées. Le reliquat est à la disposition de la nouvelle commission de la recherche et constitue une marge de manœuvre pour mettre en place sa stratégie recherche. Elle ajoute que l'enveloppe est plus importante que l'année précédente car les recettes globales du budget de la recherche ont augmenté. Les enveloppes des années précédentes ont été reconduites pour les appels d'offres Tremplin, manifestations scientifiques et mobilité doctorante.

Elle précise que l'enveloppe de démarrage pour les nouveaux entrants est de 5 000 € par nouvel entrant. Le financement « nouveaux entrants 2024 » porte sur les nouveaux entrants de l'automne 2023 ce qui leur permet de dépenser les crédits sur l'année en cours.

Elle rappelle que le budget de la recherche contribue aux laboratoires internationaux qui viennent se présenter en commission de la recherche, qui dote chaque laboratoire international. Une enveloppe spécifique y est consacrée.

La contribution à CALMIP se fait en fonction du calcul suite à l'agrégation entre les tutelles. L'UT3 finance à hauteur de 250 000 € avec une augmentation liée à l'augmentation du coût des fluides.

Ce budget finance également le déplacement des lauréats pour la cérémonie des docteurs honoris causa : jusqu'à 3 000 € par lauréat (1 500 € par personne avec un accompagnant).

Concernant les crédits scientifiques associés aux lauréats de l'institut universitaire de France (IUF) elle remarque qu'ils sont notifiés avec la SCSP et doivent donc être gérés de façon annuelle dans le budget récurrent de la recherche.

Elle poursuit avec une enveloppe sur l'expérimentation animale positionnée sur budget recherche depuis 2023. Il s'agit d'une formation obligatoire pour les doctorants qui vont faire de l'expérimentation animale. Le montant qui a été reconduit a permis de former 39 étudiants en 2023 (1 000 € par étudiant). Elle note que le soutien à la masse salariale des projets de recherche concerne également la hausse des contrats doctoraux. Il s'agit des contrats doctoraux UT3 financés sur les contrats de recherche. Les salaires des doctorants augmentent et l'université compense cette augmentation pour les contrats qui étaient déjà en court au moment de l'annonce de la hausse des contrats doctoraux.

L. Dahan revient sur la ligne des dépenses pour la formation à l'expérimentation animale. Il souhaite savoir s'il s'agit bien uniquement des doctorants.

C. Briet confirme que cela ne concerne que les doctorants.

L. Dahan demande si cette information peut être affichée afin de rendre visible cette action envers les doctorants.

C. Briet acquiesce, ce sera précisé. Elle termine sa présentation avec le financement pluriannuel d'un master Erasmus Mundus (TCCM) initié lors d'une précédente commission de la recherche. Le financement se fait en année universitaire, 2024 sera la dernière ½ année d'engagement sur ce financement.

Elle ajoute qu'il n'y a pas de décision à prendre aujourd'hui il s'agit juste d'une présentation d'information.

V. Douin remarque que la formation à l'expérimentation animale coûte davantage que 1000 € à moins que l'UT3 ne finance que le niveau 2.

C. Briet confirme que le montant indiqué sur le devis reçu pour la formation était de 1000 € par doctorant. Elle ne sait pas répondre concernant le niveau concerné.

M. Arlat ajoute que l'école doctorale contribue à cette formation.

C. Vignolles annonce que l'appel à candidature du CNES pour les doctorants et post doctorants est ouvert jusqu'au 16 mars 2024. Cette information est à diffuser auprès des laboratoires et des doctorants 90 thèses et 30 post docs sont proposés. La commission d'examen des dossiers aura lieu fin mai.

M. Arlat remercie des conseillers pour leur présence et leurs suggestions et lève la séance.

Fin de séance à 11h 50

Prochaine séance le 7 mars 2024